

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE
MULGRAVE-ET-DERRY**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-003
RELATIF À LA CRÉATION D'UN
FONDS DE ROULEMENT**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-003 RELATIF À LA CRÉATION
D'UN FONDS DE ROULEMENT.**

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas de fonds de roulement;

ATTENDU QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 500,000\$, soit de 20 % des crédits/revenus prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 septembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles Meunier

RÉSOLU

QUE le règlement numéro 2025-003 relatif à la création d'un fonds de roulement soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à créer un fonds de roulement d'un montant d'un maximum de 500,000 \$.

ARTICLE 3. À cette fin, le conseil est autorisé à adopter un règlement d'une taxe spéciale pour y accumuler un montant maximum de 500,000\$.

ARTICLE 4. Il est par ce règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi. Adopté à Mulgrave-et-Derry, Québec, ce 3 octobre 2025.

AVIS DE MOTION
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
ADOPTION DU RÈGLEMENT
AVIS PUBLIC
NUMÉRO DE RÉSOLUTION

4 septembre 2025
4 septembre 2025
3 octobre 2025
5 octobre 2025
2025-10-147

Marcel Beaubien Mario Briggs
Maire

Mario Briggs
Directeur général agréé
et greffier trésorier

English version not yet available